

# Coronavirus (COVID-19)

BULLETIN D'INFORMATION DU 4 SEPTEMBRE 2020

AUX PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

## 1. Précision concernant le symptôme du nez qui coule

En accord avec les recommandations des autorités de santé publique qui évoluent selon la situation, le Ministère a fait la promotion de l'outil d'autoévaluation des symptômes sur son compte Facebook, en précisant l'information concernant les 24 h d'observation à la maison recommandées lorsqu'un enfant a le nez qui coule. Il faut savoir que chez les enfants, le nez qui coule est majoritairement associé à un ou d'autres symptômes dans les cas de COVID-19. Comme ces autres symptômes peuvent apparaître après le nez qui coule, il est recommandé de respecter une période d'observation de 24 h à la maison, et ce, par mesure de précaution. Après 24 h, si le nez qui coule et d'autres symptômes perdurent, les parents utilisent l'outil d'autoévaluation en ligne pour connaître la marche à suivre.

### Vous êtes parents ?

Votre enfant fréquente le service de garde éducatif à l'enfance ou l'école, incluant le service de garde scolaire ?



Si votre enfant présente un ou plusieurs symptômes, observez ces symptômes pendant une période de 24 heures et, s'ils persistent

utilisez l'outil d'autoévaluation.

[Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19)

Votre  
gouvernement

Québec

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il est important de toujours consulter les dernières versions des différents documents que nous vous transmettons pour connaître l'information à jour.

Erratum : Une erreur s'est glissée dans l'article **Rappel des actions à entreprendre lorsqu'un enfant présente des symptômes** du Bulletin du 2 septembre 2020. Le numéro de téléphone sans frais à composer en cas de question concernant les symptômes est le **1 877 644-4545**

*Le bulletin est une publication qui contient des informations ponctuelles pour les SGEE en contexte de pandémie. Veuillez toujours vous référer à la version la plus récente du bulletin, car l'information concernant un sujet est susceptible d'être mise à jour en fonction de l'évolution de la situation.*

Si vous n'avez pas trouvé de réponses à vos questions, nous vous invitons à communiquer avec le Centre des services à la clientèle et des plaintes du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.